

le mesme Iour le p. piiart des 3. riu. avec les 1^{res} des Hurons par les Aticamegues.

Consulte

le mesme 6. sur le reiglem^t. venu de france, qui portoit l'establisse^mt. d'vn Conseil de trois, dont le Super^r. estoit l'vn, ie fis consulte p^r. scauoir si i'y deuois consentir; le p. Vimont, le p. dendemare, & le p. le Ieune y estoient; il fut conclu qu'ouy; qu'il le falloit faire: ie proposé le voyage de france d'vn de nos P. p^r. les affaires des Vrsul^{es}. Hospital. yroquois & validité des Sacremens de mariage, qu'on nvf disputoit par les lettres venues de france cette année.

*Conseil de trois
Le Supr. en est.*

Ce mesme Iour 6. fut mis en possession le fermier de n^{oe} dame des Anges

Le Pr. Grelon

le 14. arriua m. godefroy dans son vaisseau, où estoit le p. grelon & n^{oe} f. bonnemer

Assomption

le 15. se fit la procession apres vespres, Mons^r. Nicolet porta la Croix deux Enfans avec surplis avec deux Chandeliers; les sauuages suiuoient; le p. le Ieune avec surplis derriere: puis les chantres seculiers. suiuoit M. le prieur & M. de S^t. Sauueur; puis 6. de nos Peres le dernier moy seul avec la n^{oe} dame des Vrsulines: on alla a l'hospital puis aux Vrsul^{es}. nos ff. ne furent pas a la procession, ie declaré qu'ils n'y deuoient point aller nisi moti ab Obedientia, liberū tn [*i.e.*, tamen] illis postea relictū vt irent post crucē in habitu suo ordinario.

*ff. point aux proces-
sion.*